

Socialiste!

Lettre d'information mensuelle de la Fédération socialiste de la Haute-Savoie

N°17 - juillet 2021



Édito

Des déceptions et des satisfactions

Conclure une campagne électorale sur un large sentiment de victoire n'est pas chose fréquente. Par le passé, les socialistes ont eu la chance de pouvoir l'éprouver tout comme ils ont ressenti, dans certaines occasions, la douleur des grosses défaites. En fait, ce qui apparaît le plus fréquemment ce sont ces situations en demi-teinte, d'où émerge un mélange de déceptions et de satisfactions qui interdit de crier victoire mais qui ne doit pas conduire pour autant à cultiver le sentiment de l'échec et alimenter le défaitisme. La séquence électorale qui vient de s'achever est à ranger dans cette catégorie. Son bilan doit être regardé avec lucidité en pointant les manques et les déceptions mais aussi en relevant les aspects positifs et les signes encourageants.

Avec un score qui nous place derrière le pôle écologique au premier tour et un groupe de conseillers régionaux socialistes réduit à quinze, le bilan n'est objectivement pas bon. La reconduction d'un Laurent Wauquiez, ragaillardisé à la tête de la Région, signe un échec de la gauche et des écologistes plus cuisant qu'en 2015. Le département de l'Ardèche a été perdu et, chez nous, la droite a réussi à maintenir sa quasi hégémonie. L'objectif d'installer, ne serait-ce qu'à la marge, une opposition n'a pas été atteint. Impossible de crier victoire !

Mais cette campagne n'a pas produit que des déceptions. La bannière socialiste n'a pas été escamotée et la mobilisation des militants a retrouvé des couleurs. L'entrée en campagne de notre candidate en région, trop tardive au demeurant, a suscité une réelle adhésion qui progressivement a permis de retrouver le sens du message socialiste et le goût de l'action. Avec un score régional qui repasse la barre de 10%, à la différence du mouvement macroniste qui plonge, le résultat ne doit pas être boudé.



Beaucoup reste à faire mais l'engagement et la pugnacité de nos têtes de liste a porté ses fruits. Les nostalgiques des grandes années vont nous dire que l'on est loin du compte. Oui ! Mais de quel compte ? Celui du début des années 2000 ou celui de 2017.

En Haute-Savoie, des binômes authentiquement de gauche ont relevé le défi d'être au deuxième tour pratiquement partout. Et ils ont réussi avec des scores qui, sur certains cantons, dépassent 45%. Alors qu'en 2015, une grande majorité de cantons offraient des duels droite/extrême droite, le renversement en 2021 a été total. Il y a en Haute-Savoie des forces vives pour porter un combat autour des valeurs de la gauche et de l'écologie. Les socialistes y ont une place active et reconnue et la fatalité ne peut pas servir de credo.

Pour autant, ces signes encourageants qui s'ajoutent à ceux des municipales n'arrivent pas à déboucher sur les victoires attendues. Sauf, bien sûr, dans les régions qui étaient conduites par des socialistes et qui, on le sait, le sont restées sans que pour autant on ait à céder à toutes les exigences d'EELV. Ces constats doivent nous conduire à un réexamen lucide des conditions dans lesquelles peuvent et doivent s'opérer les indispensables rassemblements. Dans les mois qui viennent, à la veille d'échéances encore plus capitales, le débat est à nouveau ouvert avec nos camarades partenaires de la gauche et de l'écologie. L'effacement du PS n'est pas la bonne option.

François THIMEL, 1^{er} secrétaire fédéral

Sommaire

Actu élections

p. **3** **Scrutin des régionales :
une première analyse
des résultats**
François THIMEL

p. **7** **Retour sur les élections
départementales**
Julien DEPREZ, Anne
FAVRELLE et Sophie PARRA
D'ANDERT, Morgan
MASSONIE-VERNAY

Vie fédérale

p. **9** **Le vote du 26 février 2021
sur la justice des mineurs
: simple ordonnance ou
réforme ?** Morgan
MASSONIE-VERNAY,
Hernan URZUA

p. **12** **Libres propos : J'accuse !
les hommes socialistes
de communautarisme**
Claire DONZEL

p. **13** **Ils ont osé !**



Scrutins des régionales et départementales : une première analyse des résultats

Comme à chaque élection, l'analyse en pourcentage est celle qui s'impose en premier. Mais l'analyse en voix a aussi son importance. Un premier tour d'horizon permet de relever les tendances qui devront faire l'objet d'une analyse politique. Les chiffres qui suivent ont été arrondis.

L'abstention record

Comparé à 2015, 1,2 millions de voix en moins en Auvergne-Rhône-Alpes et le taux de participation tombe à 32.59%. La Haute-Savoie détient la palme de l'abstention avec 29,34% alors que les départements moins peuplés et plus ruraux de l'Ardèche, du Cantal et de l'Allier arrivent à maintenir une participation de 37 à 40%.

Mouvements de voix : comparaison avec les régionales de 2015

- Les gauches et les écologistes : perte de l'ordre de 500 000 voix.
- La droite et l'extrême droite : perte de 700 000 voix.

Dans ce bloc, Laurent Wauquiez qui bénéficie de la fameuse prime au sortant, relevée par tous les observateurs, a siphonné une grande partie de l'électorat RN/FN limitant ainsi sa perte à 240 000 voix au deuxième tour ce qui lui permet d'atteindre le score de 55.20%.

A gauche, le phénomène marquant du premier tour est le renversement du rapport de force entre le pôle écologiste et le pôle social-démocrate :

- la liste conduite par Najat Vallaud-Belkacem obtient 430 000 voix de moins que celle conduite à l'époque par Jean-Jack Queyranne ;
- la liste conduite par Fabienne Greber obtient 75 000 voix de plus que celle de Jean-Charles Kohlhaas ;
- au total, il manque 52 000 voix à la première pour passer devant.

Au deuxième tour, le report de voix a dans l'ensemble plutôt bien fonctionné à gauche permettant à la liste d'union de s'approcher des 600 000 voix (la liste PC-LFI approche au 1er tour le score des 7% en Auvergne et en Ardèche).

Mouvements de voix : comparaison avec les aux européennes de 2019

Si on s'intéresse à l'évolution récente en comparant ce scrutin à celui des européennes, dernier grand scrutin national qui permet de tenir compte des bouleversements de 2017 (la participation était de 52%), on retient évidemment, à côté du recul de l'extrême droite, l'écroulement de la liste LREM qui confirme la tendance nationale.

En AURA :

- la liste Bonnel a perdu 400 000 voix et ne passe pas la barre des 10% ;
- les écologistes qui avaient totalisé près de 400 000 voix aux européennes avec un score de 15% perdent 150 000 voix (score maintenu) ;
- le PS, par contre, renforce son socle de voix avec près de 40 000 voix supplémentaires ; le retour d'un électoral socialiste compense les abstentions et permet d'obtenir un score supérieur à 10%.

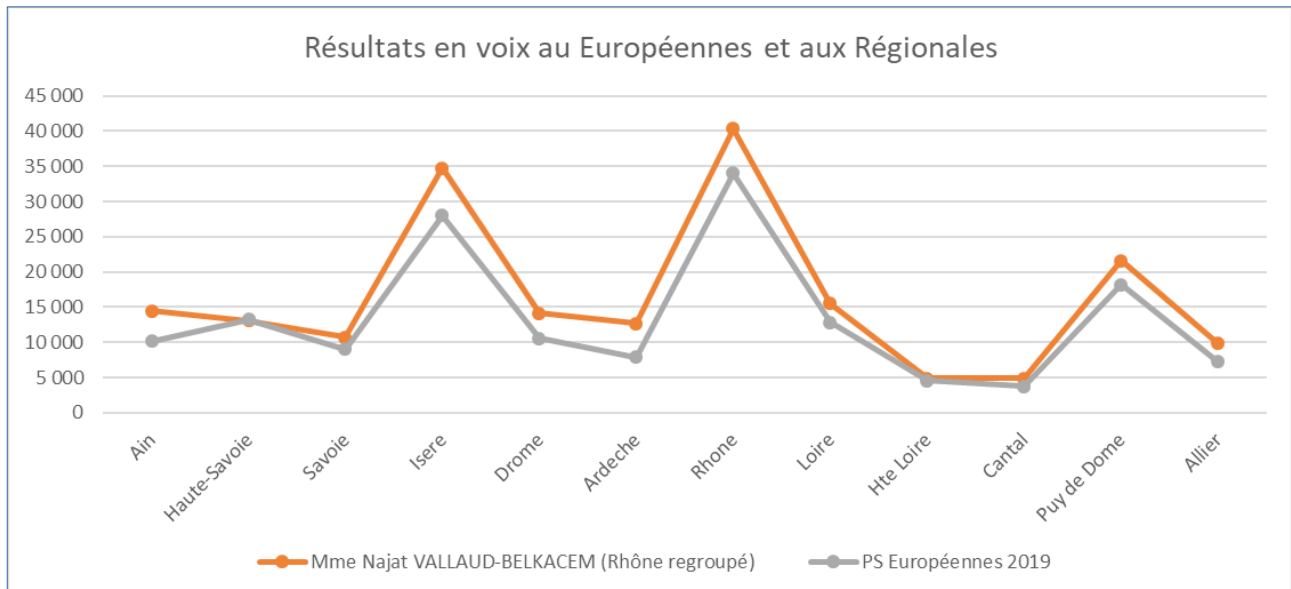
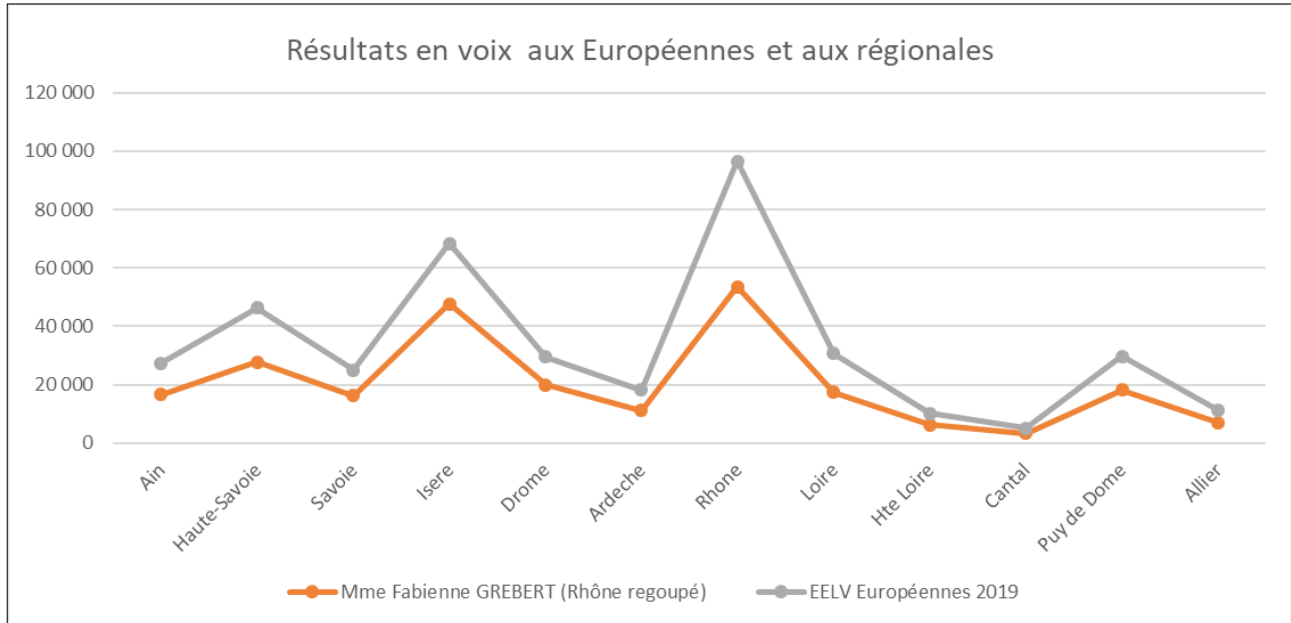
La campagne centrée sur les valeurs et l'identité du PS a donc globalement permis d'amorcer une remontée aussi bien dans les départements ruraux que dans les métropoles. Les grandes tendances observées lors des européennes et des municipales se prolongent cependant : les départements sous forte influence écologiste, Haute-Savoie en tête (mais aussi Isère et Métropole lyonnaise), ont continué d'accorder à la liste du pôle écolo un avantage qui, compte tenu du poids de ces départements a pris le pas sur l'avantage acquis par le PS en Auvergne et en Ardèche.

Scrutins des régionales et départementales : une première analyse des résultats (suite)

L'objectif, ambitieux mais pas irréaliste, de passer devant la liste de Fabienne Greber n'a pas été atteint. Les grands déterminants démographiques, socio-économiques et de comportement politique à l'œuvre dans le Rhône et les Alpes du Nord ont fait pencher la balance en faveur des écologistes..

En Haute-Savoie

La pression écologiste qui s'était manifestée aux européennes (1er département d'AURA en score des écologistes) s'est confirmée. Le gain de voix en faveur des socialistes, que les autres départements enregistrent, n'a pas été au rendez-vous (tout comme en Haute-Loire).



Scrutins des régionales et départementales : une première analyse des résultats (suite)

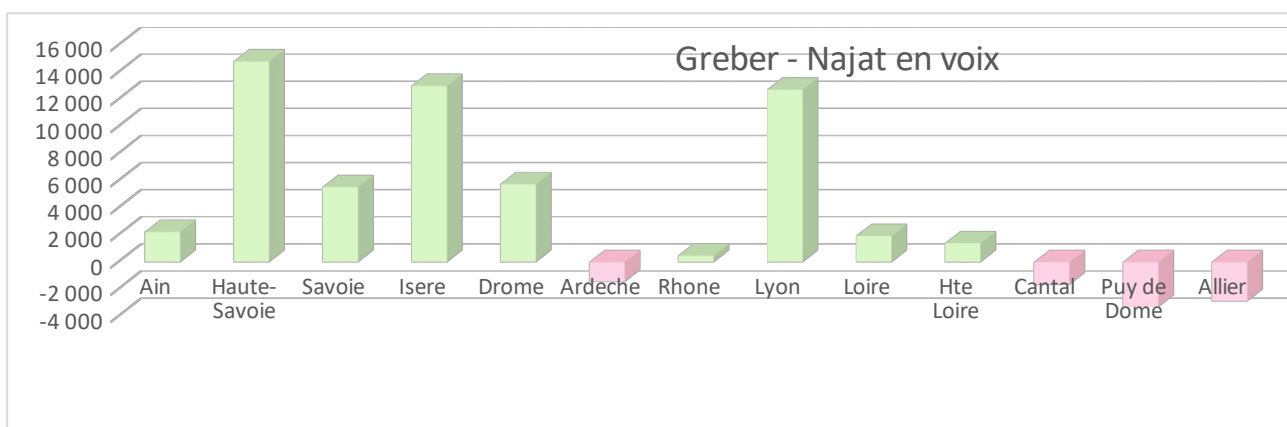
Les écologistes ont perdu des voix en comparaison des européennes, mais l'écart entre la liste conduite par Fabienne Greber qui « jouait à domicile » et la liste conduite par Najat Vallaud-Belkacem atteint quand même 14 700 voix. Un peu plus qu'en Isère et dans le Rhône, qui bénéficient d'un réseau d'élus, députés, sénateurs, maires et conseillers plus conséquent.

A Annemasse et Thonon, la liste conduite par Najat Vallaud-Belkacem fait jeu égal avec celle de Fabienne Greber. La faible participation à Annemasse ne permet cependant pas de capitaliser un nombre important de voix.

A Annecy, l'écart en faveur de Fabienne Greber se creuse avec 2 600 voix de différence. Sur les 8 autres villes à plus de 2000 votants, l'écart oscille entre 100 et 400 voix, la palme revenant à Sallanches (406) et Chamonix (305). La haute vallée de l'Arve marque une nouvelle fois sa préférence pour le vote écolo.

Dans les stations de montagne, qui continuent de se distinguer avec leur vote très à droite (80% au 2e tour à Megève, Grand-Bornand, Morzine, Les Gets), les écarts s'opèrent toujours en faveur de la liste de Fabienne Greber, avec des hauts obtenus dans la haute vallée de l'Arve (126 aux Houches, 68 à Megève, 36 à Servoz, 38 à Vallorcine) ou dans les Aravis (63 au Grand Bornand, 36 à La Clusaz) et des bas dans le Chablais. 3800 voix d'écart sont le fait des 11 plus grosses villes du département.

1800 voix sont dues aux 16 villes moyennes. 400 voix d'écart sont enregistrées sur 16 stations de montagne. Les 8 800 voix restantes se répartissent sur les autres communes. Dans chacun des groupes, le déficit oscille autour de 8% des votants sans gros écarts. Une analyse plus complète reste à réaliser pour appréhender finement les différences territoriales.



Dans les 16 villes moyennes, l'écart en faveur de la liste Fabienne Greber s'établit à 100 voix en moyenne avec des écarts importants entre les communes de la couronne annécienne (259 voix à Poisy, 223 à Epagny) et celle des couronnes annemassiennes et thononaises (23 à Ville-la-Grand, 58 à Gaillard, 82 à Vétraz-Monthoux, 71 à Evian et 84 à Publier).

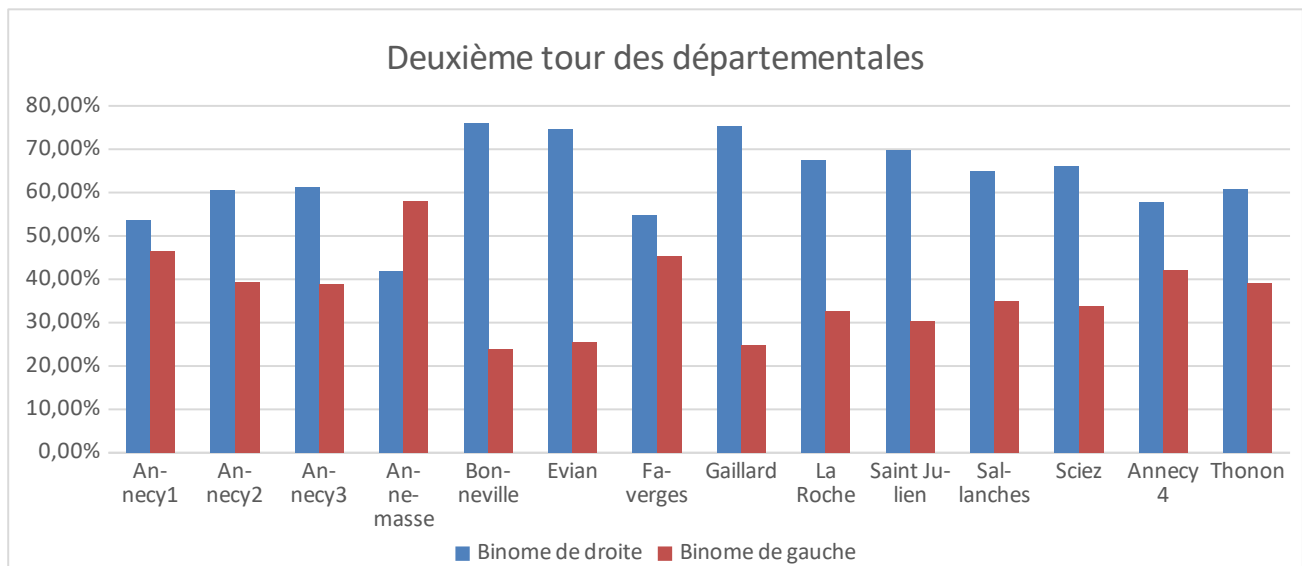
Scrutins des régionales et départementales : une première analyse des résultats (suite)

Les départementales : des surprises encourageantes

Deux dynamiques de rassemblement non contradictoires se sont juxtaposées pour ce scrutin. Dynamiques dont nous avons rendu compte dans les bulletins précédents. Une dynamique des partis de la gauche et de l'écologie qui, dans une volonté commune, et passé les avatars avec LFI, ont su se coordonner pour éviter les multiplications de binômes concurrents ; et une dynamique fondée sur des collectifs locaux hérités des municipales qui ont fait la démonstration de leur potentiel.

Dans 14 des 17 cantons haut-savoyards, des binômes composés de militants encartés au PS, au PC, à EELV et à Génération.s et de non encartés ont relevé les défis du deuxième tour.

Sur les cantons d'Annecy, Thonon, Faverges-Thônes, les résultats avoisinent les 40%, dépassent dans certains cas 45%. A Annemasse le scrutin qui avait des accents de revanche des municipales offre une large majorité à un binôme qui se présentait sous l'étiquette divers gauche. Des résultats qui réveillent l'espoir même si la majorité départementale de droite n'a pas été profondément ébranlée.



NB : tableaux et graphiques disponibles à la demande.

François THIMEL, 1^{er} secrétaire fédéral

Retour sur les élections départementales

La phase des élections départementales s'achève. Comme tout ressac, elle laisse derrière elle de nombreux sentiments qui affleurent, des pensées qui se bousculent, des souvenirs, de la fatigue, parfois du vide mais surtout de l'espoir. Retour sur tout le processus qui nous a amenés, au soir du 27 juin, à l'espoir d'avoir répondu présent de partout, même si nous n'avons pas gagné.

En Janvier, la fédération socialiste de Haute-Savoie a démarré l'élaboration d'un projet départemental. Lors d'un séminaire réunissant certains élus et militants, nous avons défini des thématiques à aborder. Nous nous sommes répartis les domaines que nous allions chacun et chacune approfondir. L'objectif était ambitieux : aboutir à une proposition globale pour notre département. Nous avons approfondi les grands domaines d'intervention du Conseil départemental : la solidarité, l'action sociale et médico-sociale, la mobilité routière, la transition écologique, l'aménagement du territoire, la spécificité montagnarde et la coopération avec nos voisins. Nous sentions poindre l'espoir de déstabiliser la position hégémonique la droite haut-savoyarde. Depuis 2015, l'assemblée départementale est entièrement composée d'élus issus de ce bord politique. Cette uniformité donne l'image fautive d'un département politiquement homogène. Elle place sous l'éteignoir tout discours politique portant sur les enjeux de solidarité et d'écologie.

A l'issue de ce travail programmatique, nous avons rencontré les autres forces de gauche sous la forme d'une plateforme départementale. Le travail de ce groupe s'est organisé autour de deux thématiques : les convergences d'idées et les situations des cantons. Le travail de convergence sur les idées a abouti à une déclaration commune d'intentions. Cette déclaration sortira finalement peu du cercle de la plateforme. Le travail d'évaluation de la situation de chaque canton a été mené avec rigueur. Nous avons identifié les zones dans lesquelles nos forces sont complémentaires et où nous pouvions espérer nous rejoindre.

Des convergences se sont concrétisées avec Europe-écologie les Verts, Génération.s, Nouvelle Donne et le Parti communiste dans plusieurs territoires. Sophie a participé à une aventure collective dans le Chablais sous la bannière de « Chablais en commun ». Ce fut également le cas pour Julien dans le canton de la Roche sur Foron. Anne a contribué à un quadrinôme d'union de la gauche à Gaillard. Sur le bassin annécien, Morgan a participé au processus citoyen de « Réinventons la Haute-Savoie ». Dans le canton de Sallanches, Hakim a dû construire, à la hâte, une candidature séparée d'EELV ; les négociations n'ont jamais abouti. Deux quadrinômes de gauche différents ont finalement participé à cette élection. Sophie, Anne, Julien et Hakim ont fièrement arboré les couleurs socialistes et de l'union de la gauche. La situation a été légèrement différente pour Morgan ; Réinventons la Haute-Savoie a fait le choix de mettre au premier plan son processus de construction citoyenne plutôt que ses soutiens politiques.

A l'issue du premier tour du 20 Juin, les quadrinômes d'Anne, Sophie, Julien et Morgan ont été qualifiés pour le second tour. L'équipe d'Hakim n'a malheureusement pas eu cette chance. Il faut dire que les conditions d'accès au second tour sont drastiques dans ce scrutin : être premier, second ou recueillir plus de 12.5% des votes des inscrits. Ce dernier critère est presque impossible à satisfaire dans une élection qui mobilise peu, a fortiori cette année. Le 27 Juin, au soir du second tour, aucun des quadrinômes engagés n'est élu. L'essentiel est ailleurs. De partout où elle a présenté des candidats, la gauche est parvenue à se qualifier pour le second tour. De partout, elle est parvenue à desserrer l'étau mortifère entre la droite et le rassemblement national. Sur les dix-sept cantons du département, un quadrinôme est élu en faisant valoir une appartenance divers-gauche. Cette victoire laisse alors espérer un desserrement de l'étreinte exercée par la droite en Haute-Savoie. Reste une ombre au tableau, le niveau de l'abstention.

Retour sur les élections départementales (suite)

Se pose désormais la question des perspectives que nous ouvrent ces résultats. Cette élection appelle une campagne au long cours. L'ancrage de terrain, la proximité et l'identification par les électeurs sont des leviers de mobilisation qui se construisent dans le temps. Faut-il enchaîner avec les élections législatives de l'année prochaine ? Le risque d'essoufflement des forces militantes est à réfléchir. Dans des circonscriptions largement plus grandes que les cantons, la perspective de dilution des réseaux que nous avons ébauchés est à prendre en compte. Néanmoins, la possibilité de capitaliser sur nos très bons résultats est réelle. Par ailleurs, le devenir des conseillers départementaux demeure hypothétique. La proposition de réforme des conseillers territoriaux a été stoppée en 2011. Pour autant, les compétences des conseils départementaux ont été minorées par la loi NOTRe. Cette année, l'organisation d'un double scrutin, assorti de listes régionales départementalisées, laisse planer le doute sur le devenir de cet élu et de cet échelon politique. Pour finir, le niveau d'abstention constaté doit faire l'objet d'une véritable réflexion.

Les ressorts de cette faible mobilisation citoyenne sont nombreux et complexes : contexte sanitaire, inadaptation technologique du mode de vote, concurrence de deux scrutins, non distribution de la propagande officielle, défaut de visibilité concernant l'impact de ce scrutin sur le quotidien des citoyens, manque de lisibilité sur les compétences des différentes collectivités territoriales, désillusion des citoyens... Et si l'abstention était autre chose que le résultat de décisions et de pratiques qui nous dépassent ? Quel est le message politique envoyé par les abstentionnistes ? Pouvons-nous y répondre...et comment ? Il y a là matière à comprendre, à agir. La gauche Haut-Savoyarde a retrouvé sa place. Nous avons désormais des choix collectifs à faire pour aller chercher mieux qu'une place au second tour, pour offrir des débouchés à l'opinion des gens qui nous soutiennent.



*Julien DEPRez, Anne FAVRELLE,
Morgan MASSONIE-VERNAY et
Sophie PARRA D'ANDERT*

Le vote du 26 février 2021 sur la justice des mineurs : simple ordonnance ou réforme ?

Point de vue militant sur la réunion du Secrétariat national à la justice du jeudi 25 Mars.

Organisé par Gulsen YILDIRIM, secrétaire nationale en charge des questions de justice, l'objectif était de réfléchir sur l'ordonnance de réforme de la justice des mineurs avec les travailleurs de terrain, pour être une force de proposition programmatique des prochaines présidentielles.

Avant propos : le contexte législatif

Même si la loi de l'ordonnance a été votée le 26 février 2021, nous assistons à l'échange alors que l'actualité immédiate du printemps 2021 a été émaillée de faits divers à propos de violences entre bandes de jeunes qui ont entraîné plusieurs décès.

L'ordonnance sur la justice des mineurs, sous la forme d'un code de la justice pénale des mineurs, remplace l'ordonnance du 2 Février 1945. Cette réforme a été initiée par Nicole BELLOUBET, alors ministre de la justice et garde des sceaux (juin 2017 à juillet 2020) ; l'ordonnance est portée par Eric DUPONT-MORETTI. Même si un accord a été trouvé entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, il y a eu des divergences de vues. À signaler qu'il n'y a pas eu de consensus chez les parlementaires socialistes. Notre camarade députée présente Cécile Untermaier ayant voté pour le texte.

D'ailleurs, lors de la mandature précédente, l'Assemblée nationale, majoritairement socialiste, a envisagé de réaliser ce travail de restructuration du traitement de la délinquance des mineurs. Mais suite aux récurrentes manifestations contre l'adoption de la loi sur le mariage pour tous, la majorité parlementaire socialiste a mis un terme au travail législatif envisagé.

Petit rappel historique :

Le texte fondant le traitement judiciaire de la délinquance des mineurs est l'ordonnance du 2 février 1945. Le préambule de ce texte stipule que « la France n'est pas assez riche d'enfants pour négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains [...] Le projet d'ordonnance ci-joint atteste que le gouvernement provisoire de la République française entend protéger efficacement les mineurs, et plus particulièrement les mineurs délinquants ». Ce texte a été modifié une quarantaine de fois depuis sa publication au Journal officiel.

Ces nombreuses modifications ont nui à sa lisibilité. La garde des sceaux Nicole Belloubet a donc fait cette proposition d'ordonnance avec comme objectif de simplifier la procédure.

La teneur des échanges

Ce fut un débat entre « professionnels de la justice », par conséquent aucune étude criminologique ne vient étayer les échanges et apporter des éléments scientifiques de réflexion. Les seules grandeurs de valeurs données ont été qu'environ les deux tiers des enfants et adolescents ayant à faire à la justice des mineurs n'auront plus besoin d'un suivi. Le ratio est à peu près inverse quand on parle de mineurs passant par les quartiers pénitentiaires. Le débat aborde les conséquences de l'ordonnance sur le parcours juridique du délinquant mineur.

L'ordonnance de réforme proposée agit notamment sur trois points :

- Elle fixe trois temps forts pour le traitement des affaires pénales concernant des mineurs :
 1. la constitution du dossier pénal ;
 2. le jugement en culpabilité ;
 3. la prononciation de la peine.
- Elle fixe des bornes temporelles pour la mise en œuvre de chacun des trois temps identifiés ci-dessus. Ces bornes pourront être raccourcies dans le cas des situations de récidives par le parquet. Ce qui renforce l'implication du parquet dans la procédure.

Nous nous sommes retrouvés devant deux logiques qui s'affrontaient, deux exigences :

- L'exigence démocratique : à travers une logique législative, autrement dit traduire la demande politique de la société, pour que la justice « fonctionne » et soit « efficace ».
- L'exigence judiciaire : trouver une procédure pour articuler l'efficacité de l'institution judiciaire à travers les exigences du terrain. L'objectif étant de réinsérer le mineur dans la société et éviter la récidive.

Le vote du 26 février 2021 sur la justice des mineurs : simple ordonnance ou réforme ?

Point de vue du législateur:

Notre députée, Cécile Untermeier qui a voté la réforme malgré ses lacunes et imperfections, nous explique que grâce à la crise de la COVID-19 la réforme a été non seulement repoussée mais en plus, la situation sociale des mesures sanitaires a adouci le débat parlementaire notamment de la part de la droite qui n'était pas dans la surenchère sécuritaire.

Non seulement notre députée veut désengorger les tribunaux mais elle veut également contrer la défiance de la justice car la société exige une réponse rapide. Elle veut contrer le fameux « ensauvagement de la société » ou la version policière « nous arrêtons les délinquants mineurs, mais ils se savent protégés par la loi et nous les retrouvons le lendemain dans la rue ». Cécile Untermaier craignait que l'ordonnance de 1945 ne soit complètement remise en cause et que le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant ne soit complètement oublié.

Point de vue des professionnelles de la justice des mineurs

Les professionnels judiciaires veulent alerter quant à l'impact de l'ordonnance sur leur travail de terrain. Rappelons que nous parlons de la justice des mineurs et non celle des adultes, que d'après cette ordonnance de 1945 le juge a un rôle d'assistance éducative. Pour que les différents personnels judiciaires (de l'éducateur au juge) puissent accomplir leurs missions de réinsertion du jeune mineur délinquant, ils doivent tout d'abord gagner sa confiance ! Et ainsi redonner confiance au jeune dans une société dont une partie l'a abimé et donc « structuré » sa personnalité. Cette confiance du jeune envers les institutions judiciaires se gagne sur la durée. Par conséquent, cette phase peut passer par des délits mineurs. Dans ce cas, les professionnelles présentes pensent qu'il est souhaitable que ces actes soient analysés avec le regard d'un magistrat spécialisé. Ce dernier pourra en comprendre le sens au regard du processus d'insertion du mineur dans la société et identifier les suites à donner.

En lien avec ces trois axes de changement, l'ordonnance votée, les deux magistrates ainsi que l'avocate et l'éducatrice à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) évoquent leurs craintes :

- Le bornage du temps exigé par cette nouvelle procédure risque de ne pas laisser aux professionnels la durée nécessaire à la construction du lien avec le mineur délinquant et à la mise en perspective de ses actes. Le risque est alors de traiter comme une récidive des actes qui s'inscrivent dans un parcours de socialisation même si celui-ci paraît chaotique.
- Les magistrates évoquent leurs difficultés actuelles, d'avant l'ordonnance donc, à tenir des délais convenables dans le traitement des affaires pénales. Elles craignent que les trois temps forts identifiés dans la nouvelle procédure ne puissent être respectés et que les deux audiences (de culpabilité et d'énoncé dans la peine) ne se retrouvent confondues en une seule.
- Les magistrats du parquet ne sont pas spécialisés. À ce titre, les professionnelles de terrain s'inquiètent d'un traitement ne tenant pas compte des spécificités du mineur délinquant, d'un rapprochement avec la justice des majeurs et d'une majoration du recours à l'incarcération pour répondre à la récidive du jeune qui se trouverait finalement contre-productive.

Cécile UNTERMAIER voit dans ce travail législatif une évolution de forme de la justice des mineurs alors que les professionnelles du terrain voient une réforme de fond. Ces professionnelles veulent nous alerter, presque en mode panique, des conséquences contre-productives de cette ordonnance dans leurs pratiques professionnelles.

Précisions importantes

Nous découvrons durant l'échange que, comme pour tous les autres ministères, la situation de la justice, avec les réformes qui s'ensuivent, est à budget constant depuis des années. Ce qui ne donne pas les moyens d'appliquer les réformes.

La forme choisie par le gouvernement est celle de l'ordonnance et non du projet de loi, il n'y aura donc pas de suivi « automatique » de la réforme par le parlement.

Le vote du 26 février 2021 sur la justice des mineurs : simple ordonnance ou réforme ?

Notre conclusion militante:

Il faudra nécessairement revenir sur cette ordonnance et au minimum redonner du temps aux professionnels pour garder le contact avec les jeunes délinquants.

Depuis plusieurs années, il y a un phénomène de droitisation de la société sur les questions judiciaires (appel à plus d'exemplarité et de sévérité dans le traitement des mineurs, renforcement du recours à l'incarcération, demande d'une décorrélation de la majorité pénale et civile...). La société veut une punition exemplaire et non une punition réparatrice. Sa protection passe par l'isolement de l'auteur et non pas par la réinsertion du condamné.

Le débat sur la vidéosurveillance en est une autre émanation. Alors que c'est une demande des citoyens pour ne plus avoir à subir la délinquance, l'efficacité de la vidéo protection est de punir par la résolution d'enquêtes. Il existe donc tout un marketing technologique pour répondre à cette demande de protection appelée vidéo protection.

Est-ce que la société ne se sentirait plus responsable collectivement de ses jeunes comme au sortir de la Seconde Guerre mondiale ? Quand il était tellement évident que les ruines de la guerre n'étaient pas de la faute de sa jeunesse ? Entre responsabilisation des parents et crispation identitaire ne reconnaitrions-nous pas un avenir français à ces enfants ? Ne traînons-nous pas encore les conséquences des crises économiques des années 1980 et 2008 ?

Par conséquent, le Parti socialiste et la gauche doivent mener une bataille culturelle et rediffuser l'esprit de la loi de 1945 sur une justice d'exception des mineurs pour en accepter le bénéfice/risque sociétal.

Nous remercions les intervenants de nous avoir permis de participer à cet échange et tout particulièrement Gulsen Yildirim de l'avoir organisé.



Bibliographie

- [Loi du 26 février 2021](#) ratifiant l'ordonnance du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs:
- Sur les remises en cause du fonctionnement de la justice: Presse, Le 1 l'hebdo du 24 mars 2021, [La Justice est-elle injuste?!](#)
- Sur la mise en place de la justice des mineurs: émissions radiophonique du 2 mars 2021, [Mauvaise graine](#), la petite délinquance sous surveillance, épisode 2/4
- Sur l'indigence quotidienne de la justice, en BD, La Balance, le glaive et les fourmis... de Jean-Luc Loyer et Xavier Bétaucourt édition Futuropolis
- Sur un fonctionnement de la justice des majeurs : 10ème chambre de Raymond Depardon

Intervenants:

- Gulsen YILDIRIM Secrétaire nationale en charge des questions de justice
- Jean-Baptiste PERRIER, Professeur de droit, Directeur de l'Institut des sciences pénales et de criminologie, Université Aix-Marseille
- Cécile UNTERMAIER, Députée de Saône-et-Loire, co-auteur du rapport d'information sur la justice des mineurs
- Sophie LEGRAND, Juge pour enfant au Tribunal judiciaire de Tours, Secrétaire nationale du Syndicat de la Magistrature
- Lucille ROUET, Juge pour enfant au Tribunal judiciaire de Paris, Secrétaire nationale du Syndicat de la Magistrature
- Sonia OLLIVIER, éducatrice en milieu ouvert à la Protection Judiciaire de la Jeunesse et co-secrétaire nationale du Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social à la PJJ (SNPES-PJJ/FSU)
- Maître Carole SULLI, Membre de l'antenne des mineurs, co-responsable de la commission « mineurs » du Syndicat des Avocats de France, avocate au barreau de Paris.

**Morgan Massonié-Vernay
Hernan Urzua**

Libres propos : J'accuse ! les hommes socialistes de communautarisme

Communautarisme : « Tendance à faire prévaloir les spécificités d'une communauté (ethnique, religieuse, culturelle, sociale...) au sein d'un ensemble plus vaste ».

Les élections régionales derrière nous, il est bon d'en faire le tour, sous un angle général, mais aussi avec des lunettes spécifiques, et notamment celles de la parité.

La loi confère aux élections une obligation de moyens : des listes absolument paritaires, dite communément « listes chabada », en référence au célèbre refrain du film « Un homme et une femme ». Or donc, on pourrait s'attendre à retrouver cet équilibre sexué dans une obligation de résultats. CQFD !

Sinon qu'il n'en est rien en ce qui concerne les élu·es issu·es de la liste « L'Alternative ». L'écart entre les femmes et les hommes socialistes élu·es à la Région est énorme : 12 hommes et ... 5 femmes !

Certes, les négociations avec les partenaires écologistes semblent avoir été ardues. Elles l'ont été pour défendre chaque place éligible, et elles auraient donc dû l'être tant pour les places masculines que pour les places féminines. Certes, on le sait, la parité s'est mieux propagée au sein du jeune parti vert qu'au sein du vieux PS, et les femmes socialistes ont déjà repéré à plusieurs reprises qu'en accordant aux partenaires les places féminines, les hommes socialistes font d'une pierre deux coups : ils jouent le jeu des accords au sein de la gauche en même temps qu'ils sauvent leurs propres sièges !

Mais à ce point : 5 femmes et 12 hommes ! Quelle explication donner ?

Il faut se résoudre à l'évidence : il s'agit bel et bien d'un communautarisme masculin qui veut que, de fait, dans chaque département, les négociateurs socialistes commencent par privilégier les candidatures masculines (qui sont éventuellement et accessoirement les leurs) et défendent ensuite, et ensuite seulement, les candidatures de leurs camarades féminines. Aucune autre explication à cette incongruité !

La colère gronde chez les femmes socialistes, et les camarades masculins feraient bien de s'en prémunir. Il fut un temps où on comptait sur elles pour préparer le café. Elles ont pris aussi leur part aux campagnes électorales. Au même titre que leurs homologues masculins. Alors quand l'un vient leur dire, même pas peur, même pas honte ! : « c'est quand même normal que je sois élu, avec l'implication que j'y ai mise », il ne faudra pas qu'il s'étonne lors de ses prochaines campagnes électorales s'il se trouve un peu seul ! il se pourrait qu'elles aient d'autres impératifs ou qu'elles regardent ailleurs, là où on leur accorde leur juste place.



La société est traversée par les ruptures de couple, et celles-ci sont provoquées majoritairement par les femmes ; elle est aussi traversée par la parole qui se libère sur les violences sexuelles et incestueuses ; elle est révoltée par chaque féminicide qui survient. Et, pour la première fois, les femmes se sont plus abstenues que les hommes lors de ces élections régionales et départementales. Camarades socialistes, cela doit vous interroger et plus que cela : la société telle qu'elle est, inégalitaire, et inégalitaire principalement aux dépens des métiers dits féminins, lèse la moitié de l'humanité. Visiblement, le monde politique tel que vous le dirigez, qui lèse lui aussi cette même moitié de l'humanité, les citoyennes n'en veulent plus. Si vous êtes socialistes, cela doit vous interpeller, non ?

Claire DONZEL
Membre de la commission nationale « droits des femmes » du PS
Co-présidente d'une association féministe départementale
Membre du bureau d'une association féministe nationale

Ils ont osé !

Valérie TRIERWEILER (RTL, 18/06/2021) :

« *Tu prends un petit gros, moche, chauve, tu te le fais piquer quand même.* »... la classe, toujours !

Xavier BERTRAND (LCI, 15/06/2021) :

« *La France n'ira bien que quand ceux qui ne vont pas bien n'iront pas mieux.* »... quelle mention il a eue au bac avec ça ?

Jean-Michel BLANQUER (Paris-Match, 01/07/2021) :

« *Je suis la principale jambe gauche du président.* » ... c'est dire, les autres !



Avec la complicité de Claire Donzel